

BILAN BUDGET DU PROJET		Date : 05/08/2023	
INTITULE DE L'ACTION : festi'sports			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	3396	Autofinancement	
Apf France handicap	800	Ventes restauration	746
asjs	1210		
Escrime wattlelos	250		
Nord festif	896		
Nord festif	240		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	750		
Coop manau	750		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	3500
(à détailler)		(à préciser)	
		Aide demandé à l'union en mouvement	2000
Assurance maif	100	Aide demandée au PIC	1500
Tracts, affiches			
Taxes (SACEM)			
		Assurance maif	100
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
10px6hx10,85eur	650	10px6hx10,85eur	650
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	4896		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	4896	TOTAL	4896

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.